



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation financière du Groupement hospitalier public du sud de l'Oise (GHPSO)

Question orale n° 1307

Texte de la question

M. Pascal Bois attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation du Groupement hospitalier public du sud de l'Oise (GHPSO) de Creil. Le GHPSO et sa direction, avec l'ensemble du personnel, mobilise son énergie pour garder à la population un hôpital moderne qui offre tous les soins nécessaires dans une sécurité et une qualité optimales. Dans ce vaste projet de modernisation, il convient d'insister sur les deux opérations architecturales massives qui sont engagées. Il s'agit dans un premier lieu de la reconstruction, dans un bâtiment industriel spécifique, de la pharmacie de Creil et de la stérilisation dont le coût est estimé à environ 9 millions d'euros. Il s'agit en second lieu de la reconstruction à Creil des urgences adultes et pédiatriques, projet élaboré depuis 2018, pour un coût total estimé à ce jour d'un peu plus de 15 millions d'euros. Le projet de la pharmacie est en partie financé par l'emprunt mais il doit être complété. En ce qui concerne la modernisation des urgences de Creil, le GHPSO ne dispose pas de fonds propres suffisants pour boucler l'opération. Il ne fait aucun doute que pour mener à bien très rapidement ces investissements d'envergure un soutien financier exceptionnel à cet établissement doit impérativement lui être accordé. Cela peut se réaliser dans le cadre de l'enveloppe régionale ARS Hauts-de-France de 55 millions d'euros issus du plan d'investissement du quotidien des établissements de santé en 2021. En conséquence, il lui demande de faire le point sur les moyens financiers affectés au GHPSO pour la réalisation de ces projets.

Texte de la réponse

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPEMENT HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE

M. le président. La parole est à M. Pascal Bois, pour exposer sa question, n° 1307, relative au groupement hospitalier public du sud de l'Oise.

M. Pascal Bois. Ma question porte sur la situation du groupement hospitalier public du sud de l'Oise – GHPSO. J'en profite pour saluer l'action de sa direction et de l'ensemble de son personnel, qui mobilisent leur énergie pour maintenir les soins nécessaires dans une sécurité et une qualité de service optimales, malgré la période singulière que nous traversons.

Le GHPSO est au cœur d'un vaste projet de modernisation. Il concerne notamment les systèmes informatiques, les services d'imagerie et les ascenseurs, mais il convient d'insister sur les deux chantiers majeurs engagés : en premier lieu, la reconstruction, dans un bâtiment industriel spécifique, de la pharmacie hospitalière du site de Creil, notamment de son unité de stérilisation, pour un coût de 9 millions d'euros ; en second lieu, la reconstruction totale des urgences adultes et pédiatriques du site de Creil, pour un coût total estimé à un peu plus de 15 millions d'euros.

Si le chantier concernant la pharmacie devrait être en partie autofinancé, ces deux projets ont été engagés à la faveur du plan investir pour l'hôpital du Ségur de la santé ; l'agence régionale de santé – ARS – des Hauts-de-France leur consacre d'ailleurs une partie des 55 millions d'euros qui lui ont été alloués dans le cadre de ce plan

d'investissement. Ma question est donc simple : madame la ministre déléguée chargée de l'autonomie, pouvez-vous me confirmer la nature des moyens qui seront affectés au GHPSO pour la réalisation de ces deux projets, tant attendus pour l'amélioration des conditions d'accueil et de soins des patients et des conditions de travail de l'ensemble des personnels hospitaliers, ainsi que l'échéancier du financement ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, *ministre déléguée chargée de l'autonomie*. Le groupement hospitalier public du sud de l'Oise fait l'objet d'un suivi particulier de la part de l'ARS des Hauts-de-France depuis plusieurs années, et ce afin de garantir la prise en charge optimale des patients. C'est dans cette perspective que l'ARS accompagne l'établissement dans tous ses projets d'investissement, parmi lesquels figurent notamment les projets portant sur les services des urgences, que vous venez d'évoquer, sur la pharmacie et sur la stérilisation. Des réunions sont organisées de manière très régulière afin de suivre et accompagner le bon déroulement de ces projets.

Afin de vous répondre, j'ai demandé quel soutien financier était apporté. Ainsi, j'ai eu l'assurance que le projet des urgences a d'ores et déjà fait l'objet du versement d'une subvention de 4 millions d'euros de la part de l'ARS des Hauts-de-France en début d'année. Au-delà du versement de cette subvention importante, ces projets seront accompagnés dans le cadre des mesures du Ségur portant sur le soutien et la relance des investissements.

La semaine passée, le Premier ministre a d'ailleurs lancé le comité national des investissements en santé, prévu dans le Ségur. Nous avançons, et vous savez que c'est un sujet qui nous tient à cœur, pour redonner sa superbe à notre système de santé et médico-social, après quelques années de déshérence.

Enfin, je saisis également cette occasion pour vous informer que le GHPSO bénéficiera en 2021 d'un accompagnement au titre des « investissements du quotidien », pour reprendre la formule consacrée. L'ARS des Hauts-de-France bénéficie à ce titre d'une enveloppe de 55 millions d'euros, répartie entre les établissements de santé de la région.

M. le président. La parole est à M. Pascal Bois.

M. Pascal Bois. Vous me voyez ravi de la confirmation de ce soutien essentiel pour que le GHPSO retrouve toute sa vocation, son effectivité, et que soient éteintes certaines formes de *fake news* qui ont pu se répandre dans le territoire, où je lisais encore récemment qu'il existait même des menaces de fermeture. Cela rassurera tant les équipes que l'ensemble de nos concitoyens du bassin creillois.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Bois](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1307

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#)

Réponse publiée le : 3 mars 2021, page 2097

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 février 2021](#)